

Des allocations provinciales de tant par jour selon l'importance de l'hôpital sont versées aux hôpitaux publics d'après le nombre de jours d'hospitalisation dans les salles publiques. Des allocations spéciales de tant par jour sont également payées par les municipalités pour des malades hospitalisés, y compris toute personne dépendant de l'assistance publique et tous les autres pensionnés admissibles à l'hospitalisation gratuite.

Manitoba.—Le ministère de la Santé et du Bien-être comprend quatre grandes divisions: administration générale, services de santé, services de psychiatrie et services de bienfaisance.

Des services locaux de médecine préventive, comprenant des unités locales de santé et de diagnostic, sont maintenus et dirigés par la Section des services complémentaires de santé de la Division des services de santé, qui recouvre des municipalités concernées une partie des frais. Des services de santé publique s'étendant au tiers environ de la population sont assurés par 13 unités de plein temps qui desservent chacune un nombre variable de municipalités; un autre tiers de la population est desservi par les œuvres de santé de Winnipeg. Dans trois régions ayant leur unité de santé publique, la population jouit de services de radiodiagnostic et de laboratoire en vertu d'un régime de paiement anticipé. En dehors des régions commises à des unités de santé publique, le Service provincial d'infirmières assure certains services de santé.

D'après un système d'organisation régionale des hôpitaux et des soins médicaux, 34 régions hospitalières ont été établies. À l'exception de deux, elles comptent toutes au moins un hôpital général. Dans plusieurs cas, elles ont en outre une ou plusieurs unités soignantes. Dans quelques régions, des soins médicaux, subventionnés par la province, sont fournis d'après un plan municipal de paiements anticipés.

La province maintient des institutions pour maladies mentales à Winnipeg, Selkirk et Brandon ainsi qu'une école pour arriérés mentaux à Portage-la-Prairie. Il existe aussi des services communautaires d'hygiène mentale, y compris des dispensaires aux hôpitaux pour maladies mentales et des cliniques d'orientation de l'enfance.

Des cliniques provinciales assurent des services de prévention et de traitement des maladies vénériennes. Le Conseil des sanatoriums du Manitoba dirige la lutte contre la tuberculose. Ses services comprennent des cliniques de diagnostic ambulantes, des examens radioscopiques des poumons et un programme de réadaptation. La province participe au programme en maintenant un Bureau central d'inscription des tuberculeux et un Service d'infirmières de la santé publique qui s'occupe des tuberculeux sortis du sanatorium. L'hospitalisation et le traitement dans les sanatoriums sont défrayés par des subventions provinciales et des contributions municipales fondées sur le total des jours passés aux sanatoriums par les résidents. Le *Manitoba Cancer Relief and Research Institute*, subventionné par la province, dirige toutes les initiatives ayant trait au cancer. Les indigents de la campagne ont accès à un service gratuit de biopsie et on leur fournit également des services de diagnostic. Les traitements de radiumthérapie et de radiologie sont donnés gratuitement aux campagnards et moyennant un prix modique aux citadins.